

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 FEVRIER 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Ecole des Ecuyers –
Restructuration,
construction des espaces
de restauration, de la
salle de sport et du
préau –
Attribution des marchés
de travaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 février 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 15 février 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 février 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 janvier deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

Avaient donné procuration :

Madame FUCHS à Madame DESCHAMPS
Madame ALLARD à Madame RICHARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Madame MAUVAGE

N° DE DOSSIER : 08 A 13

OBJET : ECOLE DES ECUYERS - RESTRUCTURATION, CONSTRUCTION DES ESPACES DE RESTAURATION, DE LA SALLE DE SPORT ET DU PREAU - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : Monsieur SCHAEFFER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 4 octobre 2007, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'Agence DESLANDES validant le coût prévisionnel des travaux de restructuration et construction des espaces de restauration, de la salle de sport et du préau de l'école des Ecuysers.

La procédure de consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux a été lancée en octobre 2007. Elle comprend 13 lots, en marchés séparés :

- lot 1 : Gros-œuvre - démolition
- lot 2 : Charpente - couverture
- lot 3 : Menuiseries extérieures - occultation
- lot 4 : Menuiseries intérieures
- lot 5 : Métallerie - serrurerie
- lot 6 : Cloisons - doublages - faux-plafonds
- lot 7 : Revêtements de sols et murs
- lot 8 : Peinture
- lot 9 : Appareil élévateur
- lot 10 : Plomberie - sanitaire
- lot 11 : Chauffage - ventilation
- lot 12 : Electricité
- lot 13 : VRD

Aucune offre n'a été reçue pour les lots 2 (charpente - couverture) et 13 (VRD).

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 29 janvier 2008, a attribué les lots suivants :

Lot n°1 Gros-œuvre - démolition
Titulaire : LA SURESNOISE
Montant : 879 255,30 € H.T.

Lot n° 4 Menuiseries intérieures
Titulaire : JPV
Montant : 106 000 € H.T.

Lot n° 5 Métallerie - serrurerie
Titulaire : TECMETAL
Montant : 31 686 € H.T.

Lot n° 7 Revêtements de sols et murs
Titulaire : TROUVE
Montant : 66 233,95 € H.T.

Lot n° 8 Peinture
Titulaire : VISEU PEINTURE
Montant : 29 159,99 € H.T.

Lot n° 10 Plomberie - sanitaire
Titulaire : AUXIGENE
Montant : 125 449,82 € H.T.

Lot n° 11 Chauffage - ventilation
Titulaire : TOURNOIS
Montant : 214 990 € H.T.

Lot n° 12 Electricité
Titulaire : SNEL
Montant : 134 983,18 € H.T.

Les lots 2 (charpente - couverture), 3 (menuiseries extérieures - occultation), 6 (cloisons - doublages - faux-plafonds), 9 (appareil élévateur) et 13 (VRD) ont été déclarés sans suite.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'attribution de ces marchés aux conditions ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS